



NOUVELLE OFFRE DE PRÊTS MSG DES AVANCÉES INTÉRESSANTES MAIS À CONFIRMER...

Suite à la dernière réunion des Délégués syndicaux du Groupe du 2 décembre 2016 concernant la réforme des prêts à la Mission Sociale Groupe (MSG), l'UNSA vous livre ses impressions sur les discussions en cours avec le DRH.

L'UNSA rappelle qu'il est essentiel de :

- *préserver et d'augmenter le niveau des encours ce qui permet de rendre cette activité pérenne économiquement pour la Caisse des Dépôts.*
- *Accompagner les projets des personnels du Groupe à des conditions qui seraient meilleures que celles du marché bancaire.*

+ Les plus de la réforme

Le rachat exceptionnel par la MSG des prêts immobiliers souscrits auprès d'autres prêteurs, pendant 12 mois, en faveur des salariés des sociétés déjà adhérentes et des salariés des filiales nouvelles adhérentes à compter de 2018.

Etude en cours pour examiner la faisabilité d'**une nouvelle campagne de baisse des taux des prêts immobiliers, début 2017**, au taux en vigueur au 1er janvier 2017 au regard des contraintes tant juridiques que financières.

Des prêts renouvelés avec des nouveaux plafonds

Prêts immobiliers

- 500 K€ sans limite du nombre d'opérations **sur la résidence principale**.
- Possibilité d'emprunter sur 30 ans au lieu de 25 ans.
- Des taux avec enfin une formule de calcul proche de la réalité.
- Les prêts doivent être soldés lorsque vous atteignez l'âge de 70 ans au lieu de 67 ans,
- Une qualité de service rendu aux emprunteurs améliorée et des règles d'instruction et de gestion simplifiées... l'avenir nous le dira...

Les prêts à la consommation

- 30 000 € au lieu de 21 500 €.
- 150 000 € au lieu de 21 500 € pour les prêts travaux seuls.
- 60 000 € au lieu de 21 500 € pour les prêts « économie d'énergie ».
- Possibilité d'emprunter sur 15 ans au lieu de 10 ans.

L'engagement d'élargir en 2017 le périmètre actuel à d'autres filiales du Groupe (Icade, SNI, SCIC, Adoma, CDC Biodiversité,...), avec des frais de gestion moins élevés.

Une bonne nouvelle pour les salariés concernés.





Tout ceci serait très positif voire inespéré s'il n'y avait pas quelques points faibles...



- Les moins de la réforme

Prêts immobiliers

- La disparition du prêt « résidence secondaire ».
- Des taux d'emprunt peu différenciés selon les durées de remboursement (mêmes taux pour un emprunt de 15 ou 30 ans par exemple).
- Des taux d'assurance élevés de la part de la CNP qui pourrait avoir une **plus grande sensibilité Groupe**.
- La mise en place de pénalités sur les remboursements anticipés (à partir d'avril 2017).

Les prêts à la consommation

- Des taux multipliés par 3 pour les prêts travaux et économie d'énergie.
- La disparition des prêts à l'amélioration de l'habitat et du prêt immobilier pour travaux lourds (travaux d'extension ou de rénovation d'un logement) sous leur forme actuelle qui entraîne une véritable régression pour les collaborateurs. Les taux des prêts à la consommation et la durée de remboursement ne sont pas compatibles avec les montants d'investissement. Pour cela, nous souhaitons une analyse juridique du risque car nous ne sommes toujours pas certains au vu des pratiques de certaines banques, que ces mesures sont incompatibles avec la loi Lagarde.

Malgré une demande forte de l'UNSA et de certaines organisations syndicales, le dispositif final sera unilatéral, le DRH refusant toute idée de contractualisation des mesures par accord.

C'est dans ce contexte que depuis des mois nous négocions une amélioration du dispositif en vigueur.

Enfin et après de nombreuses interpellations des représentants du personnel, Paul PENY (DRH) a indiqué aux Délégués syndicaux Groupe que la Direction générale étudiait la possibilité de renégocier le taux des prêts MSG en cours des personnels de l'Etablissement public et des filiales.

La principale opposition (dont nous savions qu'elle n'était pas fondée après avoir interrogé l'URSSAF) a été levée. Il ne reste plus que la bonne volonté et le désir de fidéliser les personnels du Groupe pour la Direction.

Une réponse (que nous espérons positive) devrait intervenir en tout début d'année 2017.

L'UNSA, le Syndicalisme en positif !